

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE CANILHAC



OBSEQUE CIVIL

Mise à disposition de
la salle du château

2013.13

L'an deux mille treize, le vingt deux février à vingt heures, le Conseil Municipal de Canilhac, Lozère, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Michel CUARTERO, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : **10**

Date de convocation du Conseil Municipal : le 12 février 2013

PRÉSENTS: CUARTERO Michel, POUGET Yves, ANIEL Jocelyne, BOISSONNADE Francis, ALDEBERT Denis, DUSSUELLE Raphaël

ABSENTS: POUGET André, SOLIGNAC Didier

EXCUSES: POUGET Sandrine, CAVALIER Bernard

Jocelyne ANIEL a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire.

Monsieur le Maire expose que l'association de l'Observatoire de la laïcité de la Lozère l'a contacté pour lui faire part des problèmes rencontrés par les familles qui souhaitent organiser des obsèques civiles. En effet, il n'y a pas de lieu de recueillement décent pour les familles en dehors des lieux de culte, de salles funéraires, des hôpitaux ou des crématoriums.

L'observatoire de la laïcité de la Lozère demande aux communes de mettre à disposition une salle pour l'organisation d'obsèques civiles.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide à l'unanimité,

D'Approuver la mise à disposition de la salle château lors d'obsèques civiles afin de permettre aux familles d'organiser une cérémonie ou un rassemblement

Et **précise** que cette mise à disposition se fera à titre gratuit sous réserve de disponibilité de la salle.

acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture le
et publication du
Le Maire,

Pour copie certifiée conforme,
Canilhac, le 22 février 2013,
Le Maire,


Michel CUARTERO.

